

# \*ANNEXE 1

## VOLET AGRICOLE

### 1. Enjeux et objectifs

Le SCoT doit permettre d'assurer un développement harmonieux de l'agriculture en considérant ses interactions spatiales, sociales, sociétales, culturelles et environnementales avec les autres composantes du territoire. Il doit également accompagner les mutations du monde agricole en créant les conditions favorables aux transformations des pratiques et à l'émergence de projets innovants. Il se doit aussi de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, le volet agricole, plus développé qu'un simple diagnostic, devra répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les perspectives d'évolution de l'activité agricole, notamment à travers la recherche d'une diversification / mutation / développement de nouveaux modes de production ? ;
- Comment réduire la consommation foncière et la consommation en eau induite par les activités agricoles ? ;
- Question de la souveraineté alimentaire : quel est le potentiel nourricier du territoire ? / quelles actions pour le développer ?
- Le bilan carbone de l'activité agricole : quelles énergies consommées ? que représente l'agriculture dans les émissions de GES ? Comment les réduire ?
- Quelle est la contribution de l'agriculture dans le stockage de carbone ? Comment les changements d'affectation des sols et la gestion des sols favorisent le stockage ou le déstockage du carbone ?
- Le déploiement des ENR en espaces agricoles, sur le bâti et le non bâti (en lien avec la charte départementale, régionale, le SRADDET et la stratégie Etat sur le développement des ENR) : comment les encourager sans porter atteinte aux paysages ?

Le prestataire pourra s'appuyer sur la démarche ClimAgri®.

### 2. Les modalités de réalisation

Le travail du prestataire devra s'appuyer sur une connaissance fine du terrain et développer une méthode fondée sur la concertation avec les acteurs du monde agricole et les élus, en cohérence avec les modalités de travail qui seront retenues pour la révision du SCoT.

Une **véritable démarche collaborative devra être mise en place** de manière à ce que le volet agricole constitue une réelle plus-value et trouve des traductions réglementaires dans le DOO. Pour ce faire, des séances d'échanges et de travail en commun sont identifiées dans le présent CCTP.

### 3. Les attentes du maître d'ouvrage

Le volet agricole du diagnostic du SCOT ne devra pas se limiter à une simple description des activités agricoles et de l'occupation du sol par ces activités. Il sera élaboré avec l'ensemble des acteurs du monde agricole et présentera notamment les enjeux pour les activités et les espaces agricoles et les perspectives que pourraient entraîner les différents partis d'aménagement du SCOT (fil de l'eau, scénario retenu, etc.).

Le volet agricole doit permettre de déterminer les espaces qui, dans le projet du porteur de SCOT, peuvent être identifiés comme espaces agricoles stratégiques. Ces espaces pourront :

- Faire l'objet de dispositions de protection adaptées dans le SCOT.
- Être cartographiés dans le DOO, avec un niveau de précision adéquat pour permettre leur localisation ou, au besoin, leur délimitation. La protection de ces espaces peut, le cas échéant, nécessiter l'utilisation d'outils de protection à élaborer en complémentarité avec le SCOT (ZAP, PPEANP..).

Ce volet agricole doit s'appuyer sur 3 thématiques, dans une démarche itérative :

### **Phase « portrait agricole du territoire » (diagnostic) :**

Il s'agit de :

- Décrire les caractéristiques agricoles principales du territoire et les conditions d'exercice de l'activité agricole (comme la répartition des sièges d'exploitation par rapport au territoire exploité, les circulations agricoles, etc).
- Décrire les dynamiques agricoles du territoire, en évaluant notamment les impacts de l'urbanisation (pertes chiffrées de surfaces agricoles, dégradations liées au morcellement des exploitations, etc.), l'évolution des activités agricoles et de leur fonctionnement, ainsi que les conséquences sur l'occupation du sol et la biodiversité.
- Evaluer les impacts du changement climatique sur les productions agricoles.
- Proposer une typologie d'espaces agricoles avec des enjeux associés à chacun d'eux.
- Produire une carte de synthèse des enjeux agricoles à l'échelle du SCOT, qui localiserait les secteurs sur lesquels des choix stratégiques pourront s'effectuer (protection stricte, accompagnement d'une transition, etc.).
- Décrire la filière bois (ressource, gestion, récolte, usages..)
- Contribuer à l'analyse générale de la consommation d'espaces / consommation d'eau en précisant les évolutions des surfaces utilisées pour l'agriculture et les mesures de réduction de l'impact sur les ressources en eau potable.
- Proposer des solutions pour limiter les conflits d'usage entre urbanisation et agriculture
- Elaborer une charte permettant d'accompagner les projets ENR sur le bâti et le non bâti

### **Phase « potentiel nourricier du territoire » :**

Le territoire doit maintenir voire renforcer une agriculture vivante, diversifiée et nourricière en s'appuyant sur une agriculture et des industries agro-alimentaires dont les pratiques changent, permettant de faire de ce secteur un levier majeur de la transition, tout en respectant les milieux naturels. Du consommateur à l'industriel en passant par les producteurs, chacun a un rôle à jouer.

Le SCoT devra répondre à la question suivante : « Quelle stratégie alimentaire locale pour contribuer durablement au développement et à l'attractivité du territoire ? »

Ce volet alimentaire doit permettre :

- de mesurer notre résilience alimentaire locale
- de susciter l'adhésion et l'investissement des élus et des décideurs dans ce projet alimentaire de territoire, et de favoriser l'émergence d'une vision partagée de l'alimentation à promouvoir pour le bien-être et la santé de tous sur le territoire
- de réaliser un diagnostic partagé et validé par tous, identifier et prioriser les enjeux
- d'élaborer un ensemble d'objectifs qui seront intégrés dans le PAT

### **Phase « rôle de l'agriculture dans les GES »**

Évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'agriculture n'est pas aisé. Le secteur agricole de la France émet 21% des émissions de GES du pays. Ces émissions agricoles sont principalement dues aux émissions de méthane (fermentation entérique et déjections

animales), de protoxyde d'azote (usage des sols et déjections animales) et dans une moindre mesure de dioxyde de carbone (usages énergétiques principalement). Mais si l'on prend en compte toute la chaîne du champ à la fourchette, les activités agricoles et alimentaires françaises représentent 36% des émissions de gaz à effet de serre françaises, loin devant les émissions liées au transport ou encore à l'habitat.

Tout en vous appuyant sur l'étude du bilan énergétique territorial, en cours, dont les données seront compatibles avec le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, cette partie devra permettre de :

- définir les leviers pour réduire les émissions de GES issues de l'activité agricole ;
- définir la capacité de séquestration du carbone sur le territoire du Grand Libournais et les leviers pour la mobiliser ;
- définir la capacité d'adaptation au changement climatique des exploitations agricoles ;
- aboutir à un scénario territorialisé, basé sur une production performante et sur des filières de qualité permettant d'obtenir des indicateurs les plus efficaces et de conserver une dynamique économique du secteur agricole sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais.

### Livrables attendus

Les livrables définitifs seront transmis **en 2 exemplaires papier** (couleurs) dont 1 aisément reproductible **et sous format informatique**.

- un rapport illustré présentant l'analyse de la situation agricole du territoire,
- une cartographie des enjeux agricoles à l'échelle du SCoT,
- fournir une liste d'indicateurs exploitables par l'observatoire du SCoT
- un portrait agricole pour chacun des 5 EPCI, reprenant l'ensemble des éléments listés et identifiant les enjeux particuliers de chaque EPCI.